

ÉLECTION **EUROPÉENNE 2024** LE MODE D'EMPLOI



MSA SERVICE TUTELLE 36 39 RUE DE MOUSSEAUX 36000 CHÂTEAUROUX

QUI PEUT ALLER VOTER?

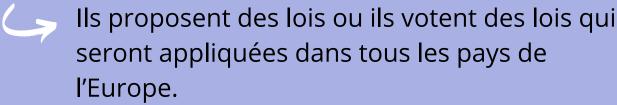
Toute personne qui:

- A la nationalité française
- Est majeure: 18 ans ou +
- Est inscrite sur les listes électorales (Voir à la page 2)

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES, QU'EST CE QUE C'EST ?

Elles servent à élire les **députés du Parlement Européen** et sont organisées **tous les 5 ans**

Mais que font les députés européens?



Il s'agit d'une excellente occasion de donner votre avis sur les sujets qui vous intéressent.



COMMENT S'INSCRIRE?

Avant le 3 mai 2024



Inscription sur les listes électorales

• En ligne, sur:



• Par un courrier :



• En mairie:





Les documents nécessaires

Un document d'identité



Carte d'identité



Passeport



Un justificatif de domicile de - de 3 mois



Si j'habite dans un **logement seul** : Facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe



Si j'habite dans un **logement collectif** : *Le directeur vous donne une attestation*



COMMENT VOTER À DISTANCE ?



La Procuration

Pourquoi?



Si vous êtes absent le jour du vote



Si vous ne pouvez pas y aller pour des raisons de santé, ou en lien avec votre handicap.

A qui donner la procuration?



Une personne de confiance



Une personne qui a le droit de voter

Une personne qui habite dans la même commune que soi, ou non



La personne de confiance <u>ne doit pas être</u> :

- Mon tuteur ou mon curateur
- Un professionnel qui m'accompagne (exemple : mon éducateur)
- Un membre du Conseil d'Administration

Comment faire?



Faire une demande en ligne, puis la valider au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal.



Si vous ne pouvez pas vous déplacer, un policier ou un gendarme peut venir chez vous

Il suffit de faire une demande, par écrit au commissariat ou à la gendarmerie, expliquant votre impossibilité de venir





Faire une demande au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal.

Ne pas oublier votre numéro d'électeur et celui de la personne à qui vous donnez la procuration



A noter:

Il est possible de valider une procuration la veille du jour du vote





COMMENT VOTER LE 9 JUIN 2024?

Etape 1

Se préparer

 Avant de partir, je prépare ma carte d'identité et ma carte d'électeur



En entrant dans le bureau de vote

 Les personnes du bureau vérifient que je suis bien inscrit sur les listes



Etape 3

Dans le bureau de vote

 Je prends 1 enveloppe et au moins 2 bulletins

Etape 4

Mon choix

- Je rentre dans l'isoloir
- Je mets le bulletin de mon choix dans l'enveloppe



Etape 5

"A voté!"

- Je présente ma carte d'identité et ma carte d'électeur
- Une personne dit mon nom
- Je mets l'enveloppe (us dans l'urne

Etape 6

Signature

- Je signe la feuille d'émargement à côté de mon nom
- Mon accompagnant peut le faire à ma place





LE VOTE : ACCESSIBLE À TOUS

Vous avez le droit de voter!

La loi impose que le vote soit accessible à tous par les **campagnes**, **démarches**, **locaux**, **isoloirs**, **urnes**...

MAIS Les programmes des candidats ne sont pas clairs, les débats télévisés ne sont pas sous-titrés, votre bureau de vote n'est pas praticable en fauteuil, vos accompagnants n'ont pas pu vous emmener dans votre bureau de vote...



Beaucoup de situations qui limitent le droit de voter

Vous avez la possibilité de prendre la parole et de défendre vos droits!



La loi du 23 mars 2019 a abrogé l'article L5 du Code électoral qui permettait au juge de priver les majeurs placés sous un régime de tutelle de leur droit de vote : « Le majeur protégé exerce personnellement son droit de vote pour lequel il ne peut être représenté par la personne chargée de la mesure de protection le concernant » (article L72-1 alinéa 1).

Vous pouvez vous exprimer et agir dans plusieurs espaces :

- Le Conseil de la Vie Sociale de votre structure
- Un groupe d'expression et d'échange
- La commission communale d'accessibilité
- Un courrier au Maire
- Une instance de démocratie participative
- Une association qui défend le handicap
- ...

